L'Adresse-M. Irwin

L'ex-ministre des Travaux publics s'était engagé à prévoir un poste dans son budget pour le dragage du port et de la Miramichi. Il n'y a pas manqué. Le nouveau gouvernement commencera-t-il bientôt le dragage de la Miramichi, et le fera-t-il sans imposer une clause en vue de faire ses frais, et les travaux de réparation du quai de Chatham, que le gouvernement précédent avait promis, commenceront-ils tout de suite, comme prévu?

Les graves problèmes de subsistance que j'ai évoqués devant vous, monsieur l'Orateur, peuvent êre résolus par le gouvernement du Canada qui, ce faisant, préparerait l'avènement d'un meilleur niveau de vie et d'un avenir plus heureux pour notre pays et, à vrai dire, avec notre pays. Une de nos provinces, désespérée par les échecs du passé, propose par son gouvernement une stratégie simple à ses habitants, c'est-à-dire tout recommencer, seule. Nous devons éviter que d'autres parties du pays en arrivent au même désespoir et nous devons faire en sorte que les séparatistes du Québec échouent.

Il ne suffit pas de signaler que la séparation coûterait cher ou de saper par de brillants effets oratoires la confiance que la population peut avoir dans ses dirigeants. Cela peut sans doute aider, mais il serait aussi important de nous préparer à changer le statu quo et à démontrer les avantages de la Confédération.

Mais avant tout, qu'est-ce que le Canada représente? Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, a donné à cette question la meilleure réponse que l'on puisse trouver, le 21 mars 1980, quand il a pris la parole à l'Assemblée législative de sa province. En terminant, j'aimerais rapporter à la Chambre la définition qu'il en a donnée:

Je crois que c'est le fait que les habitants de notre pays parlent une des deux langues officielles, et vivent dans l'une des deux cultures, à laquelle ils apportent chacun leur contribution tout en pouvant partager la fierté et les responsabilités de faire partie d'un seul pays. Or, comme nous attachons tant d'importance à notre propre langue et à notre propre culture que nous voulons protéger et développer, nous respectons la langue et les aspirations culturelles de ceux dont la langue maternelle n'est ni l'une ni l'autre des deux langues officielles. Monsieur l'Orateur, pour défendre cette conception ainsi que la structure politique qui l'étaye et qui s'est révélée, au cours des années, capable de la préserver, je suis prêt à négocier et à donner mon appui aux réformes de la constitution du Canada susceptibles de maintenir et même d'intensifier la dignité et la fierté que l'on éprouve à être canadien.

M. Ron Irwin (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, en effet, c'est un honneur que de pouvoir s'adresser à la Chambre à ce moment-ci. J'aimerais faire écho aux félicitations adressées par bon nombre de mes collègues à madame le Président qui se distingue déjà par sa grâce et sa compétence.

Je représente Sault-Sainte-Marie, une des circonscriptions du nord de l'Ontario. Comme la plupart des Canadiens, je m'intéresse vivement au référendum prochain. On a beaucoup parlé des répercussions du référendum sur les francophones du Québec, mais pas beaucoup sur ceux de l'extérieur du Québec. A vrai dire, dans ses discours, M. Lévesque semble ignorer le fait qu'il existe des Canadiens français à l'extérieur de sa province. S'il l'admettait, son grand dessein perdrait peut-être un peu de sa logique. Mais ces gens existent et on doit en tenir compte.

Dans le nord de l'Ontario, la population canadienne française de certaines régions est considérable. A Sudbury, elle représente 36 p. 100 de la population totale, à Timmins, 45 p.

100, à Elliot Lake, 35 p. 100, à Blind River, 27 p. 100, à Sturgeon Falls, 76 p. 100, à Kapuskasing, 60 p. 100, à Hearst, 78 p. 100, à Smooth Rock Falls, 62 p. 100, à Cochrane, 30 p. 100 et à Iroquois Falls, 51 p. 100. Deux des députés ontariens sont francophones, l'honorable député de Nipissing (M. Blais) et l'honorable député de Timmins-Chapleau (M. Chénier). Les problèmes économiques du nord de l'Ontario sont presque identiques à ceux du nord du Québec, le chômage, les villes ne vivant que d'une seule industrie, l'exploitation des minéraux, l'épuisement des ressources forestières et l'isolement.

L'honorable député du Lac-Saint-Jean (M. Gimaïel) me disait que représenter le nord du Québec c'est presque comme représenter le nord de l'Ontario. Nous, les habitants du nord de l'Ontario connaissons certains problèmes économiques au sein de la Confédération, mais, à notre avis, les solutions économiques ne seraient pas plus faciles si nous nous séparions. En fait, sans parler des difficultés économiques actuelles, la confusion économique posée par une plus grande incertitude dans le marché, augmenterait nos problèmes, au lieu de les réduire. Il nous faut un Canada intact.

Les Franco-ontariens sont inquiets. L'Association canadienne française de l'Ontario, l'ACFO, estime qu'il y avait 737,360 Ontariens de souche française en 1971. En 1977 et toujours selon l'ACFO, des 482,045 Ontariens qui se disent de langue maternelle française, 352,465 seulement reconnaissent parler français à la maison. Autrement dit, il y a eu une assimilation de 26.9 p. 100 en Ontario en une génération. C'est une véritable tragédie. Les Franco-ontariens ont raison d'être inquiets. Ils constituent un îlôt dans une mer de 200 millions de Nord-américains anglophones. Il n'y a pas aucun danger que ces derniers soient assimilés, mais l'inverse est possible.

En 1968, au début du rapport de la Commission royale d'enquête sur les droits de la personne, l'honorable James Chalmers McRuer a écrit:

Le concept de justice est insaisissable et non encore défini. Il a été controversé tout au long de l'histoire des religions, de la philosophie, de l'éthique et des sciences sociales. Il peut être très difficile, même pour le philosophe, de définir la justice et d'en donner les caractéristiques. Et pourtant, même le plus humble des hommes ressentira vivement et souvent avec justesse l'injustice lorsque ses droits auront été lésés.

Quand donc le plus humble des Canadiens-français aura-t-il le sentiment d'une justice sociale et économique au Canada? Je vais vous dire quand. Quand, partout au Canada, il aura le droit de s'instruire en français; quand, partout au Canada, il pourra traiter en français avec les organismes fédéraux et quand, partout au Canada, il pourra traiter en français avec les organismes provinciaux. Quand, partout au Canada, il aura le droit d'être jugé au criminel en français; quand, partout au Canada, il aura le droit à un procès au civil en français; quand, partout au Canada, non pas seulement dans certaines provinces, le français sera l'une des langues officielles de chaque province; et enfin, quand n'importe où au Canada, dans les secteurs public ou privé, il pourra monter jusqu'au sommet en raison de sa compétence et non pas de son lieu d'origine.

• (2040)

C'est à ce moment-là que justice sera faite, monsieur l'Orateur, justice sera faite au Canadien-français dont parle le juge McRuer.

Des voix: Bravo!